
**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE LES
AUTOCHTONES ET CERTAINS SERVICES PUBLICS AU QUÉBEC :
ÉCOUTE, RÉCONCILIATION ET PROGRÈS**

Date : Le 29 juin 2018

L'Honorable Jacques Viens, Président

Femmes autochtones du Québec

et

Procureure générale du Québec

et

Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et
Gouvernement de la Nation Crie

et

Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam

et

Regroupement Mamit Innuat Inc.

et

Association des policières et policiers
provinciaux du Québec

et

The Naskapi Nation of Kawawachikamach

et

Assemblée des Premières Nations Québec-
Labrador

et

Conseil de la Nation Atikamekw

et

Regroupement des centres d'amitié
autochtones du Québec

et

Makivik Corporation

et

Service de police de la Ville de Montréal

et

Directeur des poursuites criminelles et pénales

et

Conseil Cri de la santé et des services sociaux de
la Baie James

PARTICIPANTS

**ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE DE L'ORDONNANCE DE
HUIS CLOS DES TRANSCRIPTIONS PAR STÉNOGRAPHIE DU
DOSSIER HC-19 ENTENDU LE 3 AVRIL 2018**

I. LE CONTEXTE

[1] Le 3 avril 2018, la Procureure de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec: écoute, réconciliation et progrès* (la « Commission ») M^e Suzanne Arpin a présenté devant le Commissaire Jacques Viens une demande verbale de huis clos dans le dossier HC-19, entendu le jour même.

[2] M^e Arpin a allégué que ce dossier relevant de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (c. P-34.1) (la « LPJ ») soit tenu à huis clos afin de protéger l'identité du ou des témoins entendus, incluant les enfants et les parents visés par le témoignage, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels.

[3] Le Commissaire a accueilli la demande de huis clos et a rendu les ordonnances verbales suivantes, le 3 avril 2018 :

ORDONNE la tenue à huis clos de l'audience du ou des témoins dans le dossier HC-19 prévue ce jour devant la Commission concernant un cas d'espèce relevant de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse*;

INTERDIT à quiconque de divulguer, de publier, de communiquer ou de diffuser l'ensemble du témoignage dans le dossier HC-19;

ORDONNE que les médias prennent les mesures pour que les appareils d'enregistrement visuel ou sonore soient inopérants, afin de respecter la présente ordonnance;

ORDONNE l'exclusion des personnes qui ne sont pas autorisées selon l'article 44 des *Règles de procédure et de fonctionnement* de la Commission à assister aux audiences à huis clos;

ORDONNE aux procureurs de la Commission d'examiner les transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-19 pour effectuer le caviardage nécessaire de façon à soustraire tous éléments identificatoires des personnes concernées par le présent dossier.

[4] Un projet des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-19 a été transmis aux participants et à l'intervenant à la Commission le 14 juin 2018, leur laissant quinze (15) jours pour émettre tous commentaires, correctifs ou contestations.

II. LA DÉCISION

[5] **CONSIDÉRANT** que le Décret 1095-2016 adopté par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, constituant la présente Commission d'enquête selon l'article 1 de la *Loi sur les commissions d'enquête* (c. C-37), mentionne :

« QUE les audiences de la Commission soient publiques et que celle-ci puisse, lorsqu'elle l'estime approprié, mener ses travaux à huis clos ou prendre toute autre mesure afin de protéger l'identité de témoins et

les renseignements personnels, tant à l'audience que lors de la communication de son rapport; »

[6] **CONSIDÉRANT** le mandat de la présente Commission tel qu'énoncé dans le Décret 1095-2016 :

« QUE la Commission ait pour mandat, en tenant compte des enjeux mentionnés dans le préambule, d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation des services publics suivants aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse; »

[7] **CONSIDÉRANT** les *Règles de procédure et de fonctionnement* de la Commission aux articles 43, 44, 45, 46, 47 sur le huis clos et les ordonnances d'interdiction de divulgation, de publication ou de communication, ainsi que l'article 88 sur la couverture médiatique;

[8] **CONSIDÉRANT** les articles 11.2, 11.2.1, 82 et 96 de la LPJ concernant la confidentialité des renseignements recueillis dans le cadre de cette loi;

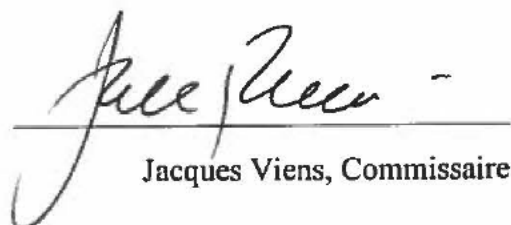
[9] **CONSIDÉRANT** que la Commission s'inspire des lignes directrices de la Politique sur le caviardage de la *Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)*¹ ayant pour but de protéger l'identité de personnes ou de cacher des informations sensibles relatives à une personne à l'intérieur de décisions portant sur des matières jugées délicates;

[10] **CONSIDÉRANT** l'expiration du délai de quinze (15) jours suite à la transmission du projet des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-19 ainsi que les commentaires transmis par les représentants des participants et de l'intervenant à la Commission, le cas échéant;

[11] **CONSIDÉRANT** que le caviardage des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-19 protège l'identité du ou des témoins entendus le 3 avril 2018, incluant les enfants et les parents visés par le témoignage, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels;

POUR CES MOTIFS, LE COMMISSAIRE :

[12] **ORDONNE** la levée partielle de l'ordonnance de huis clos rendue le 3 avril 2018 permettant la publication des transcriptions par sténographie caviardées du ou des témoins entendus le 3 avril 2018 dans le dossier HC-19, tel qu'annexées à la présente ordonnance.


Jacques Viens, Commissaire

¹ *Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)*, Politique N° DIJ-01 – Politique sur le caviardage, Date d'entrée en vigueur 2011-10-16, Date de mise à jour 2017-03-14, en ligne : https://soquij.qc.ca/documents/file/corpo_politiques/politique-sur-le-caviardage.pdf

ANNEXE 1

DEMANDE VERBALE DE HUIS CLOS

1 nous entendrons les partages de deux (2)
2 citoyennes. En après-midi, nous entendrons les
3 partages de deux (2) autres citoyennes et d'un
4 citoyen. Pour ces partages, des demandes de huis
5 clos vous seront présentées. Et vendredi le six (6)
6 avril, nous entendrons les partages de trois (3)
7 citoyens et de deux (2) citoyennes et cela
8 complétera la première semaine de nos trois (3)
9 semaines d'auditions à Val-d'Or.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Alors merci, Me Arpin. Alors, je comprends que vous
12 allez procéder à une demande de huis clos dans les
13 dossiers de ce matin?

14 **Me SUZANNE ARPIN :**

15 Oui, Monsieur le Commissaire. Alors dans les
16 dossiers qui sont au rôle... qui sont au rôle à
17 neuf heures trente (9 h 30) et à dix heures trente
18 (10 h 30), donc pour neuf heures trente (9 h 30),
19 un huis clos numéro dix-huit (18) et pour dix
20 heures trente (10 h 30), un huis clos numéro
21 dix-neuf (19). Alors dans ces deux (2) huis clos
22 qui sont des dossiers actifs impliquant le
23 directeur de la protection de la jeunesse, je vous
24 demande de décréter un huis clos en vertu du décret
25 créant la commission de nos règles de procédure et

1 de la loi sur la protection de la jeunesse et afin
2 de protéger la confidentialité des informations
3 concernant des enfants, des parents et le témoin.
4 Je vous demande d'ordonner un huis clos. Le tout
5 accompagné d'une ordonnance de non-publication,
6 non-diffusion, non-divulgation et non-communication
7 ainsi qu'une ordonnance de levée partielle de
8 l'ordonnance de non-divulgation afin de déposer les
9 notes sténographiques caviardées ultérieurement.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Commentaires, Me Robillard?

12 **Me DENISE ROBILLARD :**

13 Aucun, Monsieur le Commissaire.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Non? Alors considérant les motifs invoqués par Me
16 Arpin, relativement à l'audition de témoins qui
17 nous entretiendront de sujets visés par
18 l'application de la loi sur la protection de la
19 jeunesse, alors considérant que ce genre de dossier
20 est protégé par la confidentialité en vertu de la
21 loi sur la protection de la jeunesse ainsi que par
22 nos règles de procédure et de fonctionnement
23 adoptés en vertu du décret créant notre commission,
24 alors pour ces motifs, j'ordonne la
25 non-divulgation, la non-diffusion, la

1 non-publication des audiences qui se tiendront dans
2 les dossiers HC-18 et HC-19 et suite à l'audience,
3 il y aura caviardage de la transcription de façon à
4 laisser sur le site, les transcriptions caviardées
5 qui empêchera l'identification des personnes visées
6 par l'audience, les auditions, l'audition des
7 témoins que nous entendrons dans ces deux (2)
8 dossiers. Alors, voilà.

9 **Me SUZANNE ARPIN :**

10 Merci.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Alors nous allons suspendre quelques minutes, le
13 temps de préparer l'audience du premier témoin.

14 **Me SUZANNE ARPIN :**

15 Merci beaucoup.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Alors suspension de...

18 **LA GREFFIÈRE :**

19 Suspension de quelques minutes.

20 SUSPENSION

21 -----

22 REPRISE

23 **LA GREFFIÈRE :**

24 La commission reprend.

25 **LE COMMISSAIRE :**

ANNEXE 2

NOTES STÉNOGRAPHIQUES CAVIARDÉES

1 **Me SUZANNE ARPIN :**

2 O.K. Alors [REDACTED]

3 **MME [REDACTED] [REDACTED] :**

4 Oui.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Alors là, on entre dans HC-19.

7 **Me SUZANNE ARPIN :**

8 Exact. Alors...

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Avec [REDACTED]

11 **Me SUZANNE ARPIN :**

12 ... c'est le dossier avec Madame [REDACTED]

13 [REDACTED] Alors Madame [REDACTED] j'aimerais

14 que vous... un peu comme votre sœur tantôt,

15 j'aimerais que vous nous disiez où vous êtes née

16 puis vous êtes de quelle communauté.

17 **MME [REDACTED] [REDACTED] :**

18 Je m'appelle [REDACTED] je viens de [REDACTED]

19 J'habite à [REDACTED] C'est ça. J'ai chaud, je suis

20 désolée.

21 **Me SUZANNE ARPIN :**

22 Et présentement, vous habitez à [REDACTED]

23 **MME [REDACTED] [REDACTED] :**

24 Oui.

25 **Me SUZANNE ARPIN :**

1 Et vous avez la même fratrie que votre sœur?

2 C'est-à-dire que vous êtes douze (12)?

3 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

4 Oui, je suis la plus vieille des douze (12)
5 enfants.

6 **Me SUZANNE ARPIN :**

7 Vous êtes l'aînée des douze (12).

8 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

9 Oui. Je suis l'aînée.

10 **Me SUZANNE ARPIN :**

11 D'accord et vous, vous avez combien d'enfants?

12 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

13 J'en ai un.

14 **Me SUZANNE ARPIN :**

15 Comment il s'appelle?

16 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

17 Deux (2) ans et demi. Il s'appelle [REDACTED]

18 [REDACTED] [REDACTED]

19 **Me SUZANNE ARPIN :**

20 Et vous, [REDACTED] vous avez été vous-même... vous
21 êtes passée par le système du directeur de la
22 protection de la jeunesse?

23 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

24 Oui.

25 **Me SUZANNE ARPIN :**

1 Et la première fois que vous avez été placée, vous
2 aviez quel âge?

3 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

4 C'était peut-être en quatre-vingt-quinze (95). Je
5 devais avoir cinq (5) ans, peut-être, cinq (5), six
6 (6) ans.

7 **Me SUZANNE ARPIN :**

8 Et vous avez été placée à ce moment-là dans... chez
9 un...

10 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

11 Une famille d'accueil. Bien, on a été chanceux pour
12 cette fois-là. On a été tous placés ensemble à
13 [REDACTED] chez une famille allochtone, mais on a
14 tous été... bien, on était quatre (4) dans le
15 temps. Il y avait mon frère... moi, mon frère,
16 [REDACTED] puis [REDACTED] On a tous été dans la
17 même famille d'accueil. C'était peut-être pour
18 trente (30) jours puis après ça, on a... je pense
19 qu'on a retourné chez nos parents.

20 **Me SUZANNE ARPIN :**

21 Est-ce que vous avez été chez vos parents
22 longtemps?

23 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

24 Je ne me souviens plus trop, mais pas... pas
25 longtemps, longtemps, je pense parce qu'après ça,

1 on s'est fait replacer encore, mais là, on a tous
2 été séparés. Sauf que... elle puis [REDACTED]
3 ils ont toujours resté dans la même famille
4 d'accueil. Puis mon frère et moi, on a été séparés.

5 **Me SUZANNE ARPIN :**

6 Et là, à ce moment-là, vous êtes dans une famille
7 d'accueil allochtone?

8 **MME [REDACTED] :**

9 Oui.

10 **Me SUZANNE ARPIN :**

11 Dans quelle ville vous êtes?

12 **MME [REDACTED] :**

13 Je crois que c'était à [REDACTED] J'en ai fait
14 beaucoup, hein? C'est dur des fois de se rappeler
15 de tout...

16 **Me SUZANNE ARPIN :**

17 Vous avez fait combien de familles d'accueil quand
18 vous étiez petite fille?

19 **MME [REDACTED] :**

20 De six (6) ans à treize (13) ans, j'ai fait quatre
21 (4) familles d'accueil à [REDACTED], quatre (4) à
22 [REDACTED] bien à [REDACTED] puis peut-être
23 une dizaine à [REDACTED] J'en ai fait une à
24 [REDACTED]... non, deux (2) à [REDACTED] Il y a des
25 familles d'accueil que j'ai retourné plusieurs fois

1 dedans, là. On me passait d'une famille d'accueil à
2 l'autre depuis que j'avais six (6) jusqu'à treize
3 (13) ans, là. À treize (13) ans... à treize (13)
4 ans, on m'a envoyé à l'institut.

5 **Me SUZANNE ARPIN :**

6 Quel institut?

7 **MME [REDACTED] :**

8 À Saint-Georges parce que j'avais des troubles de
9 comportement. C'est ça, j'avais des troubles de
10 comportement. J'étais là jusqu'à l'âge de dix-sept
11 (17) ans et demi. J'ai sorti. J'ai été à l'institut
12 six (6) mois. J'ai sorti, j'ai rentré, j'ai sorti,
13 j'ai rentré...

14 **Me SUZANNE ARPIN :**

15 O.K. Vous vous êtes promenée entre le centre de
16 réadaptation, dans le fond, l'institut, vous êtes
17 retournée dans les familles d'accueil, vous
18 reveniez...

19 **MME [REDACTED] :**

20 Oui, mais je faisais beaucoup de fugues, là. Je
21 faisais des fugues. Je ne voulais pas rester en
22 famille d'accueil. Oui.

23 **Me SUZANNE ARPIN :**

24 Et quand vous étiez en famille d'accueil ou à
25 l'institut, comme vous appelez, est-ce que c'était

1 possible de parler votre langue? Est-ce qu'il y
2 avait des jeunes...

3 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

4 J'avais perdu ma langue. Je l'ai perdue quand
5 que... à peu près vers... j'ai été place à [REDACTED]... à
6 [REDACTED] à dix (10) ans puis c'est là que j'ai
7 été complètement coupée de ma famille, coupée de
8 tout. Je n'avais plus aucun... presque plus de
9 contact durant un an de temps avec ma famille puis
10 c'est là que j'ai tout perdu ma langue. J'ai tout
11 perdu. J'ai tout perdu de mon village, là, comme je
12 pourrais dire.

13 **Me SUZANNE ARPIN :**

14 Puis quand vous étiez dans l'institut, le centre,
15 qu'est-ce qui... qu'est-ce qu'ils travaillaient
16 avec vous, les gens? Qu'est-ce qui vous.... c'était
17 quoi votre plan de match avec eux? C'était quoi le
18 but?

19 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

20 C'était de me réadapter. Je ne sais pas, là. Ils
21 travaillaient mes troubles de comportement, mais je
22 ne sais pas.

23 **Me SUZANNE ARPIN :**

24 Vous, est-ce que vous trouviez que vous en aviez?

25 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

1 Oui. Bien, c'est un peu normal, là. C'est un peu
2 normal d'avoir des troubles de comportement à cet
3 âge-là quand tu te fais trimballer d'un bord puis
4 de l'autre. Oui.

5 **Me SUZANNE ARPIN :**

6 Puis à dix-sept (17) et demi, qu'est-ce qui se
7 passe?

8 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

9 À dix-sept (17) ans et demi, mon père a réussi à
10 reprendre ma garde. On a passé en cour dans le
11 fond. Il a réussi à reprendre ma garde puis à
12 dix-sept (17) ans et demi, ils m'ont laissé partir
13 chez mon père. Ils ne m'ont pas... ils m'ont laissé
14 partir, là, comme... pas d'aide, rien, pas de
15 soutien. J'étais toute seule avec mon père.

16 **Me SUZANNE ARPIN :**

17 O.K ça fait qu'il n'y avait pas... il n'y avait pas
18 de plan pour vous aider à la sortie.

19 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

20 Non. Non, on m'a juste laissé sortir de même, là.

21 **Me SUZANNE ARPIN :**

22 Par la suite, votre fils est arrivé.

23 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

24 Mon fils est arrivé, j'avais vingt-sept (27) ans.

25 **Me SUZANNE ARPIN :**

1 O.K.

2 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

3 En deux mille quinze (2015). C'est-tu ça? Oui.

4 **Me SUZANNE ARPIN** :

5 Votre fils, il s'appelle comment déjà?

6 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

7 [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

8 **Me SUZANNE ARPIN** :

9 Puis là, vous êtes en enceinte de lui, vous
10 l'attendez et il vient au monde puis qu'est-ce qui
11 arrive avec le directeur de la protection de la
12 jeunesse?

13 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

14 Dans le fond... je ne sais pas comment vous
15 expliquer. Attends un peu. Quand mon fils est né,
16 bien, tu sais, j'étais avec mon conjoint qui est
17 là. Ça allait bien, mais tu sais, comme dans toute
18 famille, des fois, on a des hauts puis des bas puis
19 là, on a resté à [REDACTED] puis à [REDACTED], ça
20 n'allait pas vraiment bien, là. On consommait
21 beaucoup, mais mon fils, il ne manquait de rien,
22 là. Puis ça a arrivé dans nos chicanes qu'on...
23 mais dans le fond, quand on chialait, notre fils,
24 il pleurait puis est allés... bien, on le couchait
25 un peu plus fort que la normale, là puis quand

1 que... dans le fond, au mois d'octobre, je pense,
2 on s'est quitté. Moi, je suis revenue à [REDACTED]
3 mais lui, il a resté à [REDACTED] Un mois après,
4 il est venu me rejoindre puis encore là, ce n'était
5 pas stabilisé. On a passé les fêtes. Au mois de
6 janvier, on... dans le fond, je suis allée dans
7 une maison pour les femmes battues. Bien, les...
8 mais j'étais encore avec lui, mais ce n'était pas
9 vraiment pour les femmes battues, c'était juste
10 pour que... le temps que je me trouve un loyer ou
11 des choses comme ça, là, pour m'aider dans le fond.
12 Puis là-bas, bien, j'ai parlé des problèmes
13 conjugaux qu'on avait lui puis moi que ça avait
14 arrivé qu'on avait brassé... bien, brassé... tu
15 sais, pas *shaké* au fond, là, mais tu sais, qu'on
16 avait couché un petit peu notre fils fort. Trop
17 fort quand on se chicanait puis là, bien, ils ont
18 fait un signalement là-bas. C'était... cette
19 journée-là, deux (2) jours après que j'aie parlé à
20 une intervenante là-bas de ça, une journée après,
21 ils m'ont dit... bien, je voulais m'en aller avec
22 mon bébé pour retrouver mon conjoint. Ils m'ont dit
23 « tu ne peux pas sortir avec ton bébé à cause
24 que... » à cause du signalement, dans le fond
25 qu'ils avaient fait, là. Mais il n'était pas déjà

1 fait le signalement, ils m'avaient juste avertie
2 que « si tu sors avec ton bébé de la maison... »
3 C'est [REDACTED]... « si tu sors avec
4 ton bébé de la maison, bien, on va t'enlever ton
5 bébé », mais en tout cas, moi, j'ai beaucoup
6 d'émotions. J'ai du caractère, ça fait que là, je
7 me suis fâchée un peu. Dans le fond, quand ils
8 m'ont averti de ça, j'ai appelé mes intervenantes à
9 la maison de la famille à [REDACTED] puis mon
10 intervenante en toxico parce qu'elle m'aidait
11 beaucoup, mon intervenante en toxico même quand je
12 restais [REDACTED] je l'appelais souvent. Quand
13 ils ont... ils n'avaient pas déjà fait le
14 signalement à ce moment-là puis quand on s'est
15 rencontré tous avec l'intervenante famille Jeunesse
16 là-bas, à l'auberge, ils ont... c'est là qu'elle
17 m'a dit qu'il n'avait pas le choix de faire un
18 signalement pour ce que je lui avais parlé dans le
19 fond. Ils ont... attends un peu là, je suis
20 toute... à part le signalement, c'est ça. Dans le
21 bureau, ils ont fait un signalement dans ma face.
22 C'est même... moi, j'ai parlé avec la madame
23 qu'ils voulaient faire un signalement puis que dans
24 le fond, je n'avais pas le choix de le prendre
25 pareil puis c'est là qu'ils sont venus chercher mon

1 bébé puis ils sont partis avec.

2 **Me SUZANNE ARPIN :**

3 À ce moment-là, vous étiez à [REDACTED] ?

4 **MME [REDACTED] :**

5 Non.

6 **Me SUZANNE ARPIN :**

7 Vous étiez...

8 **MME [REDACTED] :**

9 J'étais à [REDACTED]

10 **Me SUZANNE ARPIN :**

11 À [REDACTED]

12 **MME [REDACTED] :**

13 Oui.

14 **Me SUZANNE ARPIN :**

15 O.K. Là, il est en famille d'accueil?

16 **MME [REDACTED] :**

17 Oui, il est encore placé. Ça va faire un an et
18 demi.

19 **Me SUZANNE ARPIN :**

20 O.K. Une fois, là, qu'il est placé la première
21 fois, là, que vous rencontrez l'intervenante
22 sociale, elle vous explique la situation?

23 **MME [REDACTED] :**

24 Oui, mais elle m'explique que là, il va être placé
25 pour un cinq (5) jours puis bien, je n'avais pas le

1 choix pareil de dire... de le faire placer vu nos
2 problèmes qu'on avait puis qu'on n'avait pas tout
3 réglé. On a eu un cinq (5) jours. Après ça, on a
4 signé des mesures volontaires pour qu'il reparte
5 chez... bien non, pas qu'il reparte, qu'il se fasse
6 placer chez ma sœur. Là, on a été capables. Ça a
7 été le fun pareil parce qu'il a resté dans la
8 famille, mais ma sœur, elle a eu des problèmes de
9 santé. Ma sœur [REDACTED], là, elle a eu des
10 problèmes de santé puis elle n'a pas eu le choix de
11 laisser aller mon bébé, bien, partir de chez elle.
12 Là, à ce moment-là, ils l'ont placé dans une
13 famille... dans une autre famille d'accueil à [REDACTED]
14 ou à [REDACTED]. Après ça, on a réussi... ah oui,
15 ils l'ont envoyé... quand... après chez ma sœur,
16 ils l'ont placé un deux (2) jours ou un
17 quarante-huit (48)... bien, oui, c'est ça, deux (2)
18 jours, quarante-huit (48) heures chez une famille
19 d'accueil à [REDACTED]. Ils l'ont... après ça, quand il a
20 été fini, le quarante-huit (48) heures, ils l'ont
21 envoyé dans une famille d'accueil à [REDACTED] qui
22 s'appelle [REDACTED], [REDACTED]. On avait des
23 contacts. Bien, quand il était chez ma sœur, tu
24 sais, on pouvait le voir quand on voulait. Elle,
25 elle venait dormir, mais il fallait tout le temps

1 que ça soit supervisé, mais chez [REDACTED] quand il a
2 été placé chez [REDACTED] à [REDACTED], on avait juste des
3 contacts supervisés aux services sociaux à [REDACTED]
4 puis quand que... bien, la famille d'accueil, dans
5 le fond, quand on finissait nos rencontres, la
6 famille d'accueil, elle venait le chercher. Puis
7 une fois, il y avait un petit garçon. Un petit
8 garçon de quatre (4) ans qui était là-bas en
9 famille d'accueil puis le petit garçon, il ne
10 voulait pas s'en aller. Bien, il ne voulait pas
11 aller avec [REDACTED]. On l'entendait « Non, [REDACTED].
12 Je ne veux pas y aller », tu sais? Puis elle, elle
13 le traînait par la main « non, tu vas t'en venir.
14 Tu vas t'en venir » puis... il s'appelait [REDACTED]
15 « Tu vas venir [REDACTED] », tu sais? Pis elle le
16 traînait par la main tout le long du bureau jusqu'à
17 en bas, il pleurait « non, je ne veux pas y aller,
18 [REDACTED]. Non, je ne veux pas y aller » nous autres,
19 on avait notre fils dans nos bras, on regardait ça
20 puis là, on s'est dit... tu sais, quand on a
21 embarqué notre fils dans l'auto, il a fait une
22 grosse crise. Tu sais... il ne faisait de grosses
23 crises de même chez ma sœur quand on l'embarquait
24 ou bien tu sais quand il était pour partir, il ne
25 crisait pas de même. Là, il a... tu sais, on s'est

1 posé des questions, tu sais? Pourquoi qu'il crise
2 de même quand il embarque dans l'auto quand il
3 n'avait jamais fait ça avant? Il avait été là, je
4 pense, une seule semaine ou deux (2) avant qu'on
5 puisse avoir un contact puis on a eu deux (2),
6 trois (3) contacts. Là, à ce moment-là quand on a
7 vu qu'il avait fait des crises puis la scène qu'on
8 a vu avec le petit garçon qui ne voulait pas y
9 aller, on a décidé d'essayer de... bien, on est
10 encore sur mesures volontaires à ce moment-là. On a
11 décidé de le faire déménager de place encore. Déjà
12 là, ça fait... c'est sa troisième famille d'accueil
13 qu'il faisait. Un, deux (2), trois (3). Oui, quatre
14 (4) familles d'accueil qu'il faisait déjà. Vu qu'on
15 n'avait pas aimé la scène qui s'était passée puis
16 mon fils qui *crisait* à chaque fois qu'il embarquait
17 dans l'auto, on a décidé de le faire changer de
18 place. On a réussi à faire signer des mesures
19 volontaires pour le placer encore chez... pas
20 encore, mais le placer chez son parrain. Chez son
21 parrain, ça allait quand même bien, mais eux
22 autres, ils avaient déjà un petit garçon. Le petit
23 garçon, il était jaloux puis... bien, jaloux. Tu
24 sais, on suppose, là. Il maganait mon bébé puis mon
25 bébé, il commençait à devenir violent puis on

1 n'aimait pas ça parce que... bien, on n'aimait pas
2 ça qu'il soit violent comme ça, tu sais? Qu'il nous
3 tape puis qu'il nous fasse des choses. Puis durant
4 ce temps-là, bien, on a eu une grosse chicane.
5 C'était environ vers le mois de juillet. On s'est
6 quitté le douze (12) juillet, mais mon conjoint...
7 bien, ce n'était pas mon conjoint. Ce n'était plus
8 mon conjoint à l'époque. Il avait déjà appelé les
9 services sociaux, dans le fond, pour dire que ça...
10 tu sais, mon petit, il n'allait pas bien là-bas,
11 là. Bien, tu sais, pas qu'il n'allait pas bien,
12 mais qu'il se faisait... qu'il se faisait maganer.
13 Tu sais, il se faisait enlever de nous parce qu'on
14 l'avait couché fort puis que... en tout cas, il
15 était rendu chez son parrain après puis il se
16 faisait maganer. Nous autres, on n'aimait pas ça.
17 Quand lui a parti, il s'est passé un gros... des
18 gros problèmes là. Je pense que c'était le vingt et
19 un (21) juillet... le vingt (20), la semaine du
20 vingt (20) juillet deux mille seize (2016). C'est
21 en deux mille seize (2016) qu'on s'est quitté...
22 deux mille dix-sept (2017)? O.K. Oui, c'est vrai.
23 Deux mille dix-sept (2017). Oui, la journée que
24 j'ai eu une rencontre cette journée-là, j'ai eu une
25 rencontre avec les services sociaux. J'ai amené mon

1 bébé parce qu'il avait dormi la fin de semaine chez
2 nous parce que j'étais... bien, dans le fond,
3 j'étais toute seule puis je ne voulais pas être
4 toute seule puis eux autres, [REDACTED] le parrain à mon
5 fils, ils m'ont laissé le prendre une fin de
6 semaine, dans le fond, pour qu'il dort, mais
7 j'avais... je n'avais comme pas le droit qu'ils
8 disaient, qu'il puisse venir dormir chez nous parce
9 que je ne l'avais pas demandé puis le lundi, ils
10 m'ont dit « [REDACTED] tu vas venir nous rencontrer »
11 le lendemain, le mardi. Là, je suis je suis allée
12 puis ils m'ont dit « là, on va enlever ton fils de
13 chez [REDACTED] » de la famille d'accueil chez [REDACTED], dans
14 le fond, chez son parrain. On va l'enlever de là
15 parce que... tu sais, ils ne pouvaient pas... ils
16 ne peuvent pas subvenir... c'est vrai, ses besoins
17 médicaux. Ils l'avaient amené à l'hôpital, mais
18 nous autres, on n'avait pas fait sa carte indienne
19 encore puis ils étaient supposés de payer les
20 pompes. Il avait besoin de pompe, mais ils l'ont
21 pas payé, les pompes puis j'avais donné la
22 prescription aux services sociaux puis eux autres,
23 ils se sont servi de ça pour dire que la famille
24 d'accueil, ils ne pouvaient pas... ils ne sont pas
25 capables de subvenir à ses besoins médicaux puis

1 des choses comme ça, là. Puis cette journée-là, je
2 leur ai demandé « donnez-moi cinq (5) jours », mais
3 tu sais, j'étais fâchée là, à cause qu'ils
4 m'enlevaient mon bébé dans le fond encore. Bien,
5 ils m'enlevaient... il était déjà enlevé. J'ai
6 perdu le cours de mon histoire. Oui. O.K. Oui,
7 c'est vrai. Là, ils se rencontraient tous, là, dans
8 le bureau puis mon bébé, on était dans la salle
9 où... la salle de jeux pour les enfants puis mon
10 bébé... bien, tu sais, dans le fond, vu qu'ils
11 voulaient partir encore avec pour l'envoyer dans
12 une autre famille d'accueil, admettons, on était
13 comme... je pouvais... désorganisés, tu sais? Tous
14 les deux (2), on pleurait chacun de notre bord, mon
15 fils puis moi. Tu sais, mon fils à cause qu'il s'en
16 allait de moi bien, il commençait à pleurer, tu
17 sais? Il n'était pas... tu sais? C'était
18 l'intervenante [REDACTED] qui l'avait dans ses
19 bras. Je me rappelle quand je suis allée. Ah oui,
20 ils ont décidé de...

21 **Me SUZANNE ARPIN :**

22 Qu'est-ce qu'il ont décidé, oui?

23 **MME [REDACTED] :**

24 Ils ont décidé de placer mon bébé encore dans une
25 autre famille d'accueil. Là, je leur ai demandé

1 « donnez-moi cinq (5) jours » parce qu'on était
2 encore sous mesures volontaires. J'ai dit
3 « donnez-moi cinq (5) jours, je vais essayer de
4 trouver une place proche dans ma famille qui peut
5 le garder ». Durant la semaine, j'ai rappelé. Là,
6 ils ont dit « O.K. c'est beau, [REDACTED] en tout cas,
7 mais on va partir pareil avec ton bébé. On va
8 l'envoyer... » Ils l'ont envoyé dans une famille
9 d'accueil à [REDACTED]. Déjà là, ça faisait cinq (5)
10 familles d'accueil qu'il faisait déjà. Cinq (5).
11 Quand qu'ils sont partis avec durant la semaine,
12 j'ai essayé de rappeler, savoir si j'avais encore
13 du temps pour trouver une autre famille d'accueil
14 puis ils m'ont dit « oui, [REDACTED] on va te
15 laisser... on va te laisser la fin de semaine
16 jusqu'à la semaine prochaine pour que tu puisses
17 faire tes démarches ». J'ai dit « O.K. » puis là,
18 j'ai... toute la semaine, je pensais « je vais
19 aller voir un avocat », tu sais? « Je vais aller
20 lui demander », tu sais? « Il faut-tu que j'aille
21 voir un avocat? » ou quelque chose de même, tu
22 sais, je me demandais. Quand j'ai arrivé, je suis
23 allée voir un avocat le vendredi avant-midi, je me
24 rappelle. J'ai demandé... c'est l'avocate
25 [REDACTED]. Je voulais aller chercher un conseil

1 juridique.

2 **Me SUZANNE ARPIN :**

3 Hum-hum.

4 **MME** [REDACTED]

5 Je suis allée chercher des conseils juridiques puis
6 lui dis... je lui explique la situation avec [REDACTED],
7 [REDACTED]. Elle me dit... elle dit «
8 [REDACTED] » Elle dit « ... je ne peux pas rien te
9 dire, j'ai déjà le dossier ». Ça avait déjà été
10 judiciarisé, là, pendant... dans ma tête, ce
11 n'était pas judiciarisé encore, là. Là, elle dit «
12 je ne peux pas te parler, j'ai le dossier à ton
13 fils. C'est moi l'avocate de ton fils » puis tu
14 sais, j'étais comme « Hein? Voyons, pourquoi? C'est
15 déjà judiciarisé? » Tu sais? Quand ils m'avaient
16 dit qu'ils allaient me laisser dix (10) jours,
17 cinq (5) ou dix (10) jours pour réfléchir, de
18 trouver quelque chose d'autre à... mais là, c'est
19 ça. Après ça, j'ai été obligée de m'appeler un
20 avocat. Tout était judiciarisé, je n'avais plus...
21 je n'avais plus de droit sur mon bébé, là, dans le
22 fond. Après ça, ils m'ont... ils m'ont dit qu'on va
23 le... il était dans une autre famille d'accueil
24 puis là, on va le retourner encore chez [REDACTED]
25 [REDACTED] qu'on venait de l'enlever de là, là. Avant

1 d'aller chez son parrain, on venait de l'enlever de
2 là justement parce qu'il avait des problèmes. Bien,
3 des problèmes, tu sais, la situation, on n'avait
4 pas aimé ça puis ils le retournaient là. Dans le
5 fond... c'est au mois d'août, à partir du mois
6 d'août que je me... tu sais, que je me bas, là, tu
7 sais pour ne pas qu'il retourne dans cette famille
8 d'accueil là puis depuis le mois d'août, ils le
9 laissent là, mon fils. Puis depuis ce temps-là, mon
10 fils, il a encore plus de trouble de comportement
11 qu'il avait avec nous ou avec son parrain, là.

12 **Me SUZANNE ARPIN :**

13 On va revenir sur la famille d'accueil. Je voudrais
14 juste voir deux, trois petites choses avec vous.
15 Quand vous dites « ils avaient déjà judiciarisé »,
16 est-ce que vous êtes... est-ce qu'on vous a avisé
17 qu'il y avait du tribunal? Est-ce que vous êtes
18 allée?

19 **MME** [REDACTED]

20 Non, pas tout de suite. La journée même qu'ils sont
21 partis avec mon bébé pour l'enlever de chez son
22 parrain, la journée même, ils avaient déjà les
23 papiers, les papiers de la cour. Tout était déjà
24 judiciarisé. Pendant que j'étais avec mon fils dans
25 la salle, ils étaient en train de judiciariser déjà

1 l'affaire.

2 **Me SUZANNE ARPIN :**

3 Vous n'avez pas été avisée?

4 **MME [REDACTED] [REDACTED] :**

5 Non, je leur ai demandé en plus, c'est... Ça, c'est
6 arrivé le mardi, le mercredi, j'appelle parce que
7 moi, j'appelle tout le temps, tu sais? Je fais mes
8 démarches, je fais mes affaires, tu sais? Puis je
9 veux avoir l'heure juste tout le temps, puis là,
10 j'appelle puis là, ils me disent... ils me l'ont
11 pas dit qu'il était judiciairisé déjà puis c'est là
12 que j'ai demandé « je peux-tu avoir cinq (5) jours
13 pour réfléchir encore? » puis j'ai même demandé «
14 la fin de semaine, elle compte-tu dans le cinq (5)
15 jours? » puis ils m'ont dit « non, [REDACTED] c'est...
16 tout est correct », tu sais? « Tu peux encore
17 réfléchir puis... » O.K. Tu sais, puis là, le
18 vendredi, c'est là que je suis allée voir l'avocate
19 puis...

20 **Me SUZANNE ARPIN :**

21 C'était déjà fait

22 **MME [REDACTED] [REDACTED] :**

23 C'était déjà judiciairisé depuis le mardi.

24 **Me SUZANNE ARPIN :**

25 Quels services on vous a proposés pour... qu'est-ce

1 qui... qu'est-ce qu'ils disaient pour que vous ne
2 puissiez pas prendre votre... reprendre votre fils
3 avec vous? C'était quoi les problèmes qu'ils
4 voyaient avec vous quand ils en parlaient avec vous
5 là?

6 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

7 C'était beaucoup les problèmes conjugaux qu'on
8 avait, les problèmes de consommation. Mais déjà là
9 que... tu sais, nos problèmes de consommation, au
10 mois de janvier déjà que je commençais déjà à...
11 j'avais déjà des rencontres avec mon intervenante
12 en toxico. Tu sais, ça faisait longtemps. Ça fait
13 depuis deux mille douze (2012) qu'elle me suit, mon
14 intervenante en toxico. Tu sais, oui, j'ai fait des
15 rechutes. Oui, j'ai arrêté, j'ai fait des rechutes,
16 j'ai arrêté...

17 **Me SUZANNE ARPIN :**

18 Qui est-ce qui... qu'est-ce qu'ils voyaient?
19 Comment ils voyaient ça, les plans d'interventions
20 avec vous, là? Qu'est-ce que vous aviez à faire?
21 Qu'est-ce qu'eux avaient à faire? C'était quoi le
22 contrat de chacun, là?

23 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

24 Comme, à ce moment-là, je n'étais plus avec mon
25 conjoint. Je travaillais juste pour moi. Il voulait

1 que je travaille mes émotions, gérer mes émotions,
2 ma consommation. C'est ça, gérer ma consommation
3 puis toutes ces choses-là puis j'avais fait tout...
4 tu sais, je donnais plus qu'ils m'en demandaient,
5 là. À partir du mois d'août jusqu'au mois
6 d'octobre, là, je me suis... je me suis donnée, là.
7 Comme, tu sais, comme ça ne se peut pas, là, même
8 que j'ai fait des efforts plus qu'il en fallait
9 puis je demandais toujours des sorties à mon fils
10 parce que je n'aimais pas ça le voir dans cette
11 famille d'accueil là. Je demandais... tu sais, des
12 sorties, là. Chaque semaine, chaque... quasiment
13 chaque jour... elle, elle était là avec moi. Chaque
14 jour, j'appelais « donnez-moi mon fils. Je veux mon
15 fils ». Tu sais? Au moins pour une fin de semaine.
16 En plus, j'étais à l'auberge d'une maison encadrée
17 puis ils ne me le donnaient pas plus que ça, là.
18 J'ai été quasiment trois (3) mois... deux (2) mois
19 de temps à leur demander, tu sais, « donnez-moi mon
20 fils, plus de sorties ». J'avais juste des sorties
21 une heure (1 h 00) par semaine ou deux heures
22 (2 h 00), tu sais? Après ça, ça a augmenté un petit
23 peu, mais pour moi, ce n'était pas assez, là parce
24 que mon fils, il avait quand même été toujours avec
25 nous autres, là. Même quand il était chez ma sœur,

1 chez son parrain, on allait le voir quand on
2 voulait puis on faisait ce qu'on voulait puis là
3 quand ils sont partis avec dans l'autre famille
4 d'accueil, tu sais, tout a été coupé. Tout. Je
5 n'ai plus rien eu. Quasiment deux (2) semaines de
6 temps de même. Après ça, j'ai demandé à avoir mon
7 fils une semaine. Bien, une semaine... tu sais,
8 plus qu'une heure (1 h 00) par semaine parce que je
9 trouvais que pour mon cœur de maman, ce n'était pas
10 assez. À chaque... puis à chaque fois qu'il
11 revenait, il était chez [REDACTED] À chaque
12 fois qu'il venait puis que j'allais l'embarquer
13 dans l'auto, il faisait des crises à chaque fois.
14 Chaque, chaque fois, il faisait des crises. On
15 l'entendait même jusqu'à en dedans de la maison. À
16 [REDACTED], là? On l'entendait en
17 dedans. Ma sœur était là en dedans puis elle
18 l'entendait crier, là. Tu sais, moi, je n'aimais
19 pas ça, là. Tu sais, je me suis débattue pour qu'il
20 le sorte de là, chez cette famille d'accueil là.
21 Même encore aujourd'hui, il est là. Là, il est
22 rendu avec des troubles de comportement que même...
23 même... Tu sais, c'est moi qui vibre, je suis
24 désolée. Mon cellulaire. Ça me déconcentre, mais...
25 O.K. C'est ça.

1 **Me SUZANNE ARPIN :**

2 Est-ce que dans la famille d'accueil où il a été
3 dans tous ses déplacements, est-ce que c'est... à
4 part votre parrain... son parrain, est-ce que
5 c'est... il était en contact avec soit la langue...

6 **MME [REDACTED] :**

7 Oui.

8 **Me SUZANNE ARPIN :**

9 ... la culture...

10 **MME [REDACTED] :**

11 Il a toujours été...

12 **Me SUZANNE ARPIN :**

13 ... quand il était dans la communauté?

14 **MME [REDACTED] :**

15 Il a toujours été en contact. Même encore
16 aujourd'hui, son père lui parle beaucoup parce
17 qu'on est revenu ensemble... oui, fin octobre
18 peut-être. On est revenu ensemble. On avait
19 recommencé à se reparler puis tu sais, on se voyait
20 puis... c'était quoi votre question? Je suis
21 désolée.

22 **Me SUZANNE ARPIN :**

23 Est-ce qu'il est en contact avec... dans la
24 famille d'accueil où il est, est-ce qu'il y a
25 des...

1 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

2 Non.

3 **Me SUZANNE ARPIN** :

4 Est-ce qu'on lui parle dans sa langue? Est-ce qu'il
5 est en contact avec la culture à part le fait que
6 vous deux (2), vous... quand vous le voyez, vous
7 lui parlez dans la langue?

8 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

9 Non, il n'est pas en contact. Il n'est pas de
10 contact, là. Il comprenait comme... quand on lui
11 parlait, là, il comprenait plus l'atikamekw avant.
12 Il comprenait plus l'atikamekw que le français
13 parce que lui, il parle en atikamekw. Moi, je lui
14 parle en français puis là, on voit qu'il commence à
15 perdre, là, à ne plus comprendre trop, là. Tu sais,
16 il commence à perdre sa langue, là, de... depuis
17 qu'il est là-bas en en famille d'accueil.

18 **Me SUZANNE ARPIN** :

19 Là, il est placé pour combien de temps?

20 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

21 Ça termine le vingt-trois (23). On passe en cour le
22 vingt-trois (23) de ce mois-ci.

23 **Me SUZANNE ARPIN** :

24 Vingt-trois (23) avril.

25 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

1 Oui, le vingt-trois (23) avril.

2 **Me SUZANNE ARPIN :**

3 Et puis c'est... qu'est-ce que... d'après vous, les
4 intervenants vous ont parlé. Qu'est-ce qui...
5 qu'est-ce qu'ils prévoient, là, pour l'avenir avec
6 votre fils?

7 **MME [REDACTED] :**

8 Ils veulent nous le redonner, nous le redonner vu
9 qu'on a travaillé beaucoup. Tu sais, on travaille
10 beaucoup sur nous puis ça va quand même bien, là.
11 Ils veulent nous le redonner, mais là, tu sais,
12 dans notre plan d'intervention, ils nous
13 demandaient un loyer, qu'on gère nos émotions que
14 lui fasse du « [REDACTED] », qu'il fasse sa
15 thérapie. On a tout fait, tout fait ce qu'ils
16 demandaient, mais là, il reste le loyer. Là, on est
17 encore en recherche de loyer. Tu sais, vu qu'on est
18 des Autochtones, veut, veut pas, on a de la misère,
19 tu sais, à se trouver un loyer. Tu sais, on fait
20 juste donner notre nom de famille puis ils ne nous
21 rappellent pas, là. Là, j'ai fait une... on a fait
22 une demande à l'OMH. C'est encore... c'est encore
23 difficile vu que là, ils n'ont pas de deux (2)
24 chambres ou... Là, je ne sais pas vers trop quoi
25 ça s'enligne, mais ça avait l'air à dire qu'on va

1 être obligés de rajouter un autre six (6) mois.

2 **Me SUZANNE ARPIN :**

3 Parce qu'il n'y a pas de logement.

4 **MME [REDACTED] :**

5 Parce qu'on n'a pas de loyer, oui.

6 **Me SUZANNE ARPIN :**

7 Si vous aviez un logement...

8 **MME [REDACTED] :**

9 Si on *aurait* un logement... si on avait un
10 logement, dans le fond, ils nous le redonneraient
11 tout de suite, le vingt-trois (23). Ils nous
12 laisseraient une intégration immédiate, là.

13 **Me SUZANNE ARPIN :**

14 O.K. Parce qu'ils considèrent que vous avez fait ce
15 que vous aviez à faire. Vous aviez... vous êtes
16 allée vers ce à quoi ils s'attendaient là, vous
17 avez fait les démarches qu'ils vous demandaient.

18 **MME [REDACTED] :**

19 Oui, bien, c'est... je me... dans le fond, ça a
20 avancé plus parce qu'on a changé d'intervenante
21 parce que je ne m'entendais pas celle qui a
22 enlevé... l'intervenante, elle s'appelle [REDACTED]
23 [REDACTED]. Ça ne marchait pas. On ne s'entendait pas
24 elle puis moi puis c'était... j'ai demandé à
25 changer d'intervenante parce que là, ça commençait

1 à me nuire à moi, là parce que tu sais, veut, veut
2 pas... en tout cas, elle me travaillait, là. Elle
3 me travaillait mes... à cause, tu sais, ils
4 disaient de travailler mes émotions puis gérer ma
5 colère, mais elle, elle me travaillait vraiment,
6 là. Tu sais, elle me rentrait dedans. J'ai dit «
7 non ». Moi, j'ai dit « je veux changer
8 d'intervenante parce que sinon ça va me nuire à moi
9 puis je n'aurai pas mon enfant ». Ça fait que là,
10 ils ont changé d'intervenante. Là, c'est [REDACTED]
11 [REDACTED]. Ça va mieux avec elle, oui. Ça va mieux puis
12 c'est ça.

13 **Me SUZANNE ARPIN :**

14 Comment elle travaille avec vous pour que ça aille
15 mieux?

16 **MME [REDACTED] [REDACTED] :**

17 Elle travaille plus pour nous, là. Tu sais, je me
18 sens moins... moins confrontée parce qu'à chaque
19 fois que j'allais voir [REDACTED] .. tu sais,
20 c'était tout le temps négatif. Tu sais, quand même
21 que j'arriverais positif, là, il y a... tu sais,
22 oui, ils me disaient des belles affaires positives
23 au début puis après ça, c'était « toc ». Tu sais?
24 Négatif après, là. Non, j'aimais mieux... oui,
25 c'est ça.

1 **Me SUZANNE ARPIN :**

2 Si vous aviez des recommandations à faire au
3 Commissaire sur la façon dont vous auriez aimé ça
4 qu'on vous traite en lien avec le directeur de la
5 protection de la jeunesse, qu'est-ce que ce serait?
6 Des idées qu'on aurait pour changer les choses?

7 **MME [REDACTED] :**

8 Arrêtez de placer les enfants. Non, ce n'est pas
9 vrai. Non, mais ça serait... c'est ça. Dans le
10 fond, d'arrêter de placer les enfants puis de
11 travailler avec les familles. C'est ça, travailler
12 avec les familles et de mettre plus de services,
13 oui, de services en... tu sais, je vais prendre
14 exemple comme ma sœur. Ma sœur, tu sais, elle n'a
15 pas eu de services comme moi, mais moi, c'est moi
16 qui est allée la chercher mon aide. Tu sais, mon
17 intervenante en toxico, à la maison de la famille,
18 mon éducatrice spécialisée, c'est tout moi qui est
19 allée chercher, mais tu sais, elle n'a pas eu
20 d'aide, là, comme... tu sais, c'est sûr qu'elle
21 était jeune, là, mais oui. Oui, il faut... d'après
22 moi, il faut que, tu sais, il y ait plus d'aide
23 envers les familles au lieu de...

24 **MME [REDACTED] :**

25 De les rabaisser.

1 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

2 Oui, de les rabaisser comme qu'on pourrait dire,
3 là.

4 **Me SUZANNE ARPIN** :

5 Mais pensez-vous...

6 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

7 Parce que si... si moi je n'*aurais* pas... je
8 n'*aurais* pas bûché comme je vous le dis, là, tu
9 sais, je ne m'*aurais* pas donnée, là, bien tu sais,
10 je serais... mon bébé, il serait placé déjà à la
11 majorité. Je suis chanceuse parce que je connais
12 mes lois, moi. Je connais pareil les lois de la DPJ
13 puis il n'y en a pas de passes droites avec moi
14 dans le fond. Ils ont essayé... ils ont essayé,
15 mais ils n'ont pas réussi. Tu sais, il y en a des
16 parents qui ne sont pas capables d'aller la
17 chercher leur aide, hein? Il y en a qui ne savent
18 pas où aller. Ils ne savent pas où appeler, mais tu
19 sais, les services sociaux, eux autres là, ils nous
20 aident pas, là. Tu sais, regarde, moi, mes numéros,
21 c'est moi qui les a trouvés, là. Ce n'est pas eux
22 autres, là. Ils disent « tu vas faire ça, tu vas
23 faire ça, tu vas aller te chercher un intervenant,
24 tu vas rencontrer-ci, tu vas rencontrer ça », mais
25 tu sais, regarde, donne-moi-les, les numéros. Tu

1 sais, je vais appeler, mais moi, j'ai été
2 chanceuse. J'étais quand même... comme je pourrais
3 dire « autonome » de... « responsable », tu sais,
4 de chercher ce que j'avais besoin à aller chercher,
5 tu sais?

6 **Me SUZANNE ARPIN :**

7 Puis quand vous dites « les enfants, il faudrait
8 moins les placer puis il faudrait plus aider les
9 parents », pensez-vous qu'il faut supporter les
10 communautés aussi?

11 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

12 Oui. Oui parce que tu sais, veut, veut pas, on est
13 différents des autres. Tu sais? On n'a pas été
14 élevés de la même façon que les autres, là, mais
15 personnellement, j'aurais mieux que... tu sais
16 que... je parle de moi quand j'étais jeune, là.
17 J'aurais aimé mieux qu'ils aident ma mère à nous
18 reprendre, tu sais? Puis que comme moi que j'ai été
19 à une éducatrice spécialisée puis tu sais, des
20 affaires de mêmes, là. Tu sais, avant que tout
21 ça... tout... comment je pourrais dire? Ça aurait
22 été mieux qu'ils trouvent... qu'ils aident les
23 familles, là, les familles autochtones au lieu des
24 enlever de... c'est ça.

25 **Me SUZANNE ARPIN :**

1 [REDACTED] quelque chose à rajouter?

2 **MME** [REDACTED] :

3 Bien...

4 **Me SUZANNE ARPIN :**

5 Quand on parlait des solutions tantôt, vous nous
6 avez dit que vous revendriez peut-être?

7 **MME** [REDACTED] :

8 Oui, bien... c'est ça. Elle a raison, là, d'aider,
9 là, tant qu'à... plus aider que de rabaisser, là.
10 Comme moi, ils m'ont souvent rabaissé puis « tu es
11 comme ça, tu es comme ça. Tu ne changeras pas ». Tu
12 sais? Non. Aidez-moi au pire à la place de me dire
13 ça, tu sais, parce que moi, au fur et à mesure
14 qu'on me le disait « ah, tu es comme ça, tu es
15 comme ça. Tu ne changeras jamais. Tu es une
16 mauvaise mère », j'y ai cru. Tu sais, j'y ai cru
17 beaucoup puis ce n'est pas le fun se faire dire des
18 affaires de même. Surtout quand tu le sais que tu
19 es correcte puis que tu es une bonne mère, là.

20 **Me SUZANNE ARPIN :**

21 Merci beaucoup. Merci à vous deux (2). Je n'aurai
22 pas d'autres questions, Monsieur le Commissaire.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Me Robillard, avez-vous des questions?

25 **Me DENISE ROBILLARD :**

1 Aucune question, Monsieur le Commissaire?

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Non? [REDACTED] je comprends que comme [REDACTED] vous
4 dites qu'il faudrait aider les familles au lieu de
5 prendre les enfants et les placer. Ou si c'est
6 fait, temporairement, mais aider les familles à
7 être capable d'assumer leur rôle de parents de
8 prendre des enfants. Si je comprends bien, c'est le
9 message?

10 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

11 Oui. Aider... aider les familles au lieu d'enlever.
12 Oui.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 (Inaudible) Je comprends que pour vous, bien, il va
15 avoir le vingt-trois (23) avril, la rencontre puis
16 ça prendrait un logement pour... si vous aviez un
17 logement, ça réglerait le...

18 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

19 Oui, ça réglerait bien des choses.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Ça réglerait le problème pour vous.

22 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

23 Oui.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 On va vous souhaiter que ça puisse fonctionner,

1 mais est-ce que vous avez de l'aide qui peut... des
2 gens qui peuvent vous aider à trouve des logements?

3 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

4 Bien... Comme dans ma situation, l'OMH, on a été
5 aidé par une intervenante aux services sociaux, là.
6 Elle qui travaille avec mon intervenante [REDACTED]
7 [REDACTED]...

8 **LE COMMISSAIRE** :

9 Hum-hum.

10 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

11 ... mais ça n'a pas... ça n'a pas porté tant fruit
12 que ça, là. Tu sais, j'aurais pu faire la demande
13 toute seule puis ça n'aurait rien changé, là. Ça
14 aurait... oui.

15 **LE COMMISSAIRE** :

16 Puis s'il n'y avait pas de logement d'ici le vingt-
17 trois (23), je comprends que ça ferait...

18 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

19 Ils vont rallonger.

20 **LE COMMISSAIRE** :

21 Ils rallongeraient le délai pour vous puissiez vous
22 organiser pour trouver un logement.

23 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

24 Oui pis s'ils rallongent le délai, bien nous, on va
25 être obligés d'envoyer notre fils parce que depuis

1 le mois d'août que je me bats pour enlever mon bébé
2 de là. Puis on va être obligés de l'enlever de là
3 encore puis le renvoyer chez ma sœur... chez ma
4 belle-soeur à [REDACTED].

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Puis ça pourrait se faire le vingt-trois (23)
7 peut-être?

8 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

9 Oui.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Si vous n'avez pas logement puis on va vous ayez un
12 logement puis que la situation pour votre fils
13 s'améliore de toute façon, là, à ce moment-là. Puis
14 vous aimeriez que beaucoup d'efforts soient mis
15 pour aider les familles.

16 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

17 Oui.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Aider les parents.

20 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

21 Oui.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Parce que dans le fond, si je comprends bien, vous,
24 vos... vous avez été placé, vos enfants sont placés
25 maintenant...

1 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

2 Oui. Bien, ma grand-mère, elle a fait les
3 pensionnats. Ma mère, elle a fait les familles
4 d'accueil, on a fait les familles d'accueil. Mon
5 enfant fait des familles d'accueil. Ça fait quatre
6 (4) générations que ça dure. Il faudrait que ça
7 arrête, là.

8 **LE COMMISSAIRE** :

9 Puis comme on m'a dit...

10 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

11 Arrêtez d'enlever les enfants aux Autochtones.
12 C'est...

13 **LE COMMISSAIRE** :

14 Puis comme on m'a déjà dit, bien, les placements en
15 famille d'accueil puis les pensionnats, il y a
16 comme...

17 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

18 C'est pareil.

19 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

20 Oui. C'est...

21 **LE COMMISSAIRE** :

22 ... une similitude.

23 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

24 Oui. C'est de l'assimilation. En tout cas, moi, je
25 trouve que j'ai été assimilée, là, comme que je

1 pourrais dire, là.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Surtout quand les enfants sortent de la communauté,
4 ils sortent de la famille élargie.

5 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

6 Mais c'est plus ça qu'ils faisaient surtout à
7 [REDACTED] là. Ils faisaient ça. Ils ont fait ça
8 avec beaucoup, là. Il y en a beaucoup, là,
9 plusieurs de ma famille aussi, là, puis dans
10 d'autres familles, ils ont été placés tous à
11 l'extérieur puis tu sais, ils ont comme... ils ont
12 tout perdu leur langue. Aujourd'hui, on ne parle
13 plus le montagnais, là. Tu sais, quand j'étais
14 jeune, je comprenais le montagnais. Je faisais le
15 montagnais. J'allais dans le bois avec mes grands-
16 parents. Tu sais, j'étais une sauvagesse comme je
17 pourrais dire, là. Mon grand-père m'appelait de
18 même, là puis tu sais, quand j'ai commencé à faire
19 des familles d'accueil, j'ai tout, tout perdu.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Est-ce qu'il y aurait d'autres choses que vous
22 aimeriez dire?

23 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

24 J'aurais plein de choses à dire, moi.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 On comprend. Allez-y. On est là pour vous écouter.

2 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

3 Non, mais ça va.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Dans le cadre de la commission, dans ce qui peut
6 aider parce que dans le fond, si on peut
7 éventuellement arriver avec des recommandations qui
8 peuvent en aider d'autres, bien, c'est ce qu'on
9 souhaite. On a dit ça souvent.

10 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

11 Bien, comparativement à ce que... à ce que nous
12 quand on était jeunes, là, quand on a été placés...
13 nous, comparativement à aujourd'hui, là, il y a eu
14 quand même du progrès un peu, mais pas autant
15 que... pas autant que ça...

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Ça s'améliore, mais ça pourrait être mieux.

18 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

19 Oui, vraiment mieux.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Eh bien. Alors moi, je vais vous remercier d'avoir
22 eu le courage de venir nous parler, de nous
23 raconter vos difficultés quand vous étiez enfants,
24 les difficultés que vous avez maintenant avec vos
25 propres enfants. C'est important qu'on entende ce

1 qu'il se passe. Ça peut éventuellement en aider
2 d'autres. Il faut passer les messages puis je
3 comprends que ce n'est pas facile. Ça ramène des
4 affaires qui font mal. Je le comprends puis je vous
5 remercie d'avoir eu le courage de le faire. On va
6 vous souhaiter bonne chance. J'espère que ça va
7 s'arranger le vingt-trois (23).

8 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

9 Oui, j'espère.

10 **LE COMMISSAIRE** :

11 J'espère pour [REDACTED] que les accès vont augmenter
12 puis je comprends qu'il y a eu des efforts que vous
13 avez faits toutes les deux (2) pour que ça aille
14 mieux depuis octobre deux mille dix-sept (2017),
15 [REDACTED] quant à vous, votre conjoint a fini sa
16 thérapie, vous pourriez reprendre votre enfant avec
17 un logement puis je pense que... j'ai compris que
18 vous allez avoir le temps pour le faire. Alors, je
19 vous souhaite que ça continue à s'améliorer, que
20 les choses se placent. Vous avez le droit d'être
21 heureux, hein?

22 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

23 Oui.

24 **LE COMMISSAIRE** :

25 Vous avez le droit d'être heureuses vous autres

1 aussi. Alors on va vous souhaiter ça puis je vous
2 remercie encore d'être venues.

3 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

4 Merci.

5 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

6 Merci.

7 **Me SUZANNE ARPIN** :

8 Ça met fin aux audiences de ce matin.

9 **LE COMMISSAIRE** :

10 Oui, alors on va ajourner à une heure (1 h 00) cet
11 après-midi? C'est une heure (1 h 00) ou une heure
12 trente (1 h 30)?

13 **VOIX NON IDENTIFIÉE** :

14 Une heure trente (1 h 30).

15 **LE COMMISSAIRE** :

16 Une heure trente (1 h 30) ou une heure (1 h 00)?

17 **LA GREFFIÈRE** :

18 La commission suspend...

19 **VOIX NON-IDENTIFIÉE** :

20 Jusqu'à une heure trente (1 h 30).

21 **LA GREFFIÈRE** :

22 Jusqu'à une heure trente (1 h 30).

23 **LE COMMISSAIRE** :

24 Une heure trente (1 h 30)? Très bien. Alors, je
25 vous souhaite une bonne fin d'avant-midi un bon